



Droit à une indemnisation rsa ou ass

Par **zakimouni2**, le **05/03/2012** à **11:48**

Bonjour,
Mon cas est rocambolesque. J'ai créé mon entreprise en 1990 où j'étais salarié non gérant et associé à 50%. En 2007, la société a eu des difficultés et j'ai eu une dépression nerveuse, j'ai quitté la société sans démissionner, ni être licencié, ni pour prendre contact ni avec les assédics, sans être inscrit et sans même aller consulter un médecin. Depuis j'ai fait plusieurs tentatives de créer autre chose au Maroc et je fais les aller-retour en France. Ça a marché une ou deux années. Je me retrouve sans aucune ressource. Y-a-t-il une solution à mon problème. Je vous remercie du fond du cœur d'autant que j'ai aidé deux frères et une sœur à s'installer en France et moi je suis sans emploi, sans indemnisation.
J'ai plus de 50 ans
J'ai une autre question si je reste en dehors de la France plus de 3 ans, est-ce que je risque de perdre ma carte de séjour
Autre chose, depuis cette date, je n'ai pas déposé mes relevés d'impôts.
Merci de votre réponse.